

MAIRIE
DE
VAUJANY

11, route de la Cour Basse
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95
Télécopie 04 76 80 78 37

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'ACCES AUX AIRES DE
JEUX DE LA COMMUNE DE VAUJANY**

Le Maire de la Commune de Vaujany

VU les articles L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 3131-1 du Code de la Santé Publique,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et sa prolongation par arrêté préfectoral n°38-2020-04-01-003 en date du 1^{er} avril 2020,

VU les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT que le département de l'Isère se trouvant dans une zone verte, il convient d'autoriser l'accès aux aires de jeux bien que les gestes barrières soient maintenus,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le département de l'Isère se trouvant en zone verte, l'accès aux aires de jeux est autorisé depuis le 11 mai 2020 sur la commune de Vaujany. Le public (adultes et enfants) se doit de continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

Bien que ces aires de jeux soient entretenues régulièrement, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas de maladies liées au Covid-19.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et les services de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé en Préfecture de l'Isère, affiché et publié dans les formes habituelles.

Ampliation : Monsieur le Préfet – Gendarmerie de Bourg d'Oisans – Office de Tourisme de Vaujany – Direction Station - Responsable des Services Techniques

Fait à Vaujany, le 15 mai 2020



Le Maire,

Yves GENEVOIS

Transmis en Préfecture le :

Notifié le : 15.05.2020

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : VAGNE Sarah

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_25_R
Date de la décision:	2020-05-15 00:00:00+02
Objet:	Arrêté municipal portant autorisation d'accès aux aires de jeux de la commune de Vaujany
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	6.1.2.6 - Autres actes de police sauf transfert à un président d'EPCI
Identifiant unique:	038-213805278-20200515-2020_25_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213805278-20200515-2020_25_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	998
nom de original:		
doc20200515151119.pdf	application/pdf	245376
nom de métier:		
99_AR-038-213805278-20200515-2020_25_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	245376

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 15h06min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 15h06min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 15h06min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 15h21min28s	Reçu par le MI le 2020-05-15